



AAH cumul avec auto entreprise

Par **Charlydom**, le **13/04/2023** à **18:08**

Bonjour.

Je vous soumetts mon probleme ..je suis en situation de handicap reconnu a 79 % depuis 2015..

J ai donc toujours perçu l aah par la caf ..

En septembre 2022 j ai creer une micro entreprise (je travaille 3 ou 4 jours par mois) selon mon etat de sante ..

Et là au 01/01/23 la caf m a supprime de moitie mon AAH..

ma micro entreprise demarre et je gagne 50 euros par mois .

J ai envoye une lettre au mediateur de la caf pour contester. Je ne recois aucune reponse .

Y a t il quelqu'un dans la meme situation..?? Que faire ?

Par **Marck.ESP**, le **14/04/2023** à **16:37**

Bonjour et bienvenue

En dessous de 80% de taux d'incapacité, il faut être en restriction durable d'accès à l'emploi, est-ce votre cas ?

Après 6 mois, il est normal que le montant de l'AAH soit réduite d'une partie de vos revenus. La CAF prend en compte vos revenus à hauteur de 20 % s'ils sont inférieurs à 512,79 € brut par mois et 60 % s'ils sont supérieurs à 512,79 € brut par mois.

Vous en êtes loin, je pense donc qu'il y a une erreur quelque part et qu'il faudrait, renouveler votre requête au médiateur, mais aviez vous saisi avant, la commission de recours amiable ?

Procédures ici: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2500>